

Surendettement et divorce

Par Fab31, le 23/09/2021 à 22:58

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de surendettement où j ai mis toute les dettes que j'avais avant divorce. Mon dossier est recevable.

Je voulais savoir si les créanciers peuvent se retourner contre ma future ex-epouse ? Mon dossier a été déposé il y a presque 2 ans.

Merci.

Par P.M., le 24/09/2021 à 08:30

Bonjour,

Le dossier de surendettement est individuel, au bout de 2 ans, il aurait dû être traité s'il est recevable...

Si votre ex-épouse est co-empruneur, elle reste redevable des dettes...

Par Fab31, le 24/09/2021 à 18:21

Très bien merci même si je bénéficie d un effacement de la dette à un peu près de 75 %? Elle devra remboursé le solde de la dette effacé à la fin du plan ?

Par P.M., le 24/09/2021 à 18:25

La totalité de la dette reste due immédiatement...